



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walter RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Raphaël DUNAND
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Présentation de l'EMS Champagne par le directeur de l'établissement**
2. **Demande de naturalisation (huis clos)**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022**
4. **Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, situé avenue de Cavoitane 99 à Laconnex**
5. **Proposition de composition des commissions**
6. **Communications de l'exécutif**
7. **Propositions et questions individuelles**

1. Présentation de l'EMS Champagne par le Directeur de l'établissement

Le Président N.Hafner, passe la parole à M. Collard, directeur de l'EMS, pour une présentation de quelques éléments clés relatifs aux EMS.

M. Collard le remercie et distribue un petit dossier sur la problématique du vieillissement à Genève en relation avec la politique publique adoptée par le canton pour y faire face. Il

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

explique être en poste de direction de l'EMS de la Champagne depuis avril 2018. L'EMS fait partie d'une association à but non lucratif d'intérêt public et appartenant à un réseau d'EMS dans le canton, avec 2 organisations faîtières, la FEGEMS qui regroupe 42 établissements et l'AGEMS qui en compte une dizaine, pour 3'700 lits. La politique du canton est de maintenir le plus longtemps possible les gens à leur domicile, grâce à des aides du type IMAD, IEPA, avec pour résultat que seuls les personnes très âgées se retrouvent en EMS, pour des séjours moyens de 2-3 ans.

L'agrandissement de la Résidence de la Champagne répond donc aux besoins de plus grands espaces, avec 6 chambres de plus et 2 chambres ATR (accueil temporaire de répit), d'aménagements des infrastructures existantes datant de 22 ans, en réponse à l'accroissement de la population vieillissante attendue. Enfin, il précise que l'établissement compte aujourd'hui 51 résidents, avec une moyenne d'âge se situant à 87 ans, et un délai d'attente pour une chambre d'environ 3,5 ans. Le projet a été validé par toutes les autorités compétentes et est très attendu.

M. Hafner demande si une priorité existe pour les habitants de Soral et il est répondu par l'affirmative. Et en réponse à une autre question sur les projets des autres EMS, il est répondu que des projets sont en cours.

M. Grobet, président de l'Association EMS de la Champagne, se propose de parler des problèmes plus techniques qui nous lient, à savoir les parkings. Toutes les solutions envisagées vous ont été présentées lors d'une séance. Nous ne trouvons pas de solutions de parkings avec nos voisins ou même plus loin, et finalement nous avons conclu que c'est un plan de mobilité qui pourra satisfaire les besoins de tous. Nous y avons travaillé avec les personnels venant de France et de Genève, et en tant qu'administrateur des TPG, il est content d'annoncer qu'avec le nouveau processus TPG Flex, une solution paraît possible. Il rappelle que pour lui l'échéance pour prendre une décision est fixée au mois de juin et qu'il est prêt de son côté à faire des efforts, comme prendre des abonnements à ses frais, utiliser le bus de l'EMS, mettre en place des lignes directes de transport de personnel, avec pour première conséquence, une vingtaine de places libérées sur la commune. La ligne 76 et le TPG Flex semblent des alternatives crédibles pour résoudre ce problème, à partir des P+R existants. Il pense revenir vers le CM pour présenter une solution acceptable pour tous d'ici fin mars.

M. Battiaz demande s'il est envisageable de cofinancer un parking, et si oui à quelle hauteur ? La réponse est qu'il est envisageable de trouver des pistes à étudier.

M. Florez ajoute que créer un parking à Soral, c'est aussi ramener les voitures à Soral.

Mme Fabjan ajoute quid des visiteurs ? et **M. Collard** répond qu'il y a aujourd'hui 4 places visiteurs et 5 places à terme.

MM. Collard et Grobet quittent la séance.

2. Demande de naturalisation (huis clos)

M. Florez présente le dossier 2021-228-VG et passe au vote.
Un préavis favorable est donné avec 9 Pour et 2 abstentions.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

M. Hafner, p. 4, W. Ruckstuhl : « ...commission culture et **M. Staub** de s'en occuper. »
Puis, dernière page en bas, **supprimer le jeudi 31.03**, car manifestation annulée.

M. Thévenoz, page 3, 2^e ligne : supprimer la phrase « Il ne faut pas sortir du village avec le chargement »

Mme Fabjan, p.5 : « ...installer des **épingles** à vélos... » Puis, **3^e ligne** : « ...la commune a été contactée... ». Enfin, elle demande d'ajouter 2 remarques qu'elle a faite :

1.-Il n'est pas tenu compte dans l'étude stationnement, du secteur de la Fermette et du hangar

2.-Point 4, après le vote : ajouter « **Par rapport au projet initial regroupant 6 ou 8 communes, et aujourd'hui plus que 4, elle demande quelle incidence sur le coût pour la commune ?** » et **M. Florez a répondu aucune.**

Mme Weiss, p. 5, L. Thévenoz : « ...zone 30, il n'y a plus de normes de bruit. »

S. Battiaz, p. 4, Panneaux 40 km/h : « ...temporaire, dans l'attente de mesures de modération plus fortes »

J-M. Dunand, p.5, R. Florez : « Qui s'occupe de notre patrimoine financier ? » **P. Revillet** explique qu'à la suite de MCH2, un travail de réévaluation est demandé et qu'il sera mené par la personne en charge.

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité, moins une abstention.

4. Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, situés avenue de Cavoitane 99 à Laconnex

Le Président lit le DECIDE puis passe au vote.

La délibération n°3 / 2022 est acceptée à l'unanimité.

5. Proposition de composition des commissions

Le Président commence par les deux nouveaux conseillers pour entendre leur choix.

Mme Brun-Battiaz informe vouloir rejoindre les commissions des affaires sociales, écoles et petite enfance, routes, et mobilité et transports.

M. Staub indique vouloir rejoindre les commissions bâtiments, finances, culture et affaires sociales.

Le Président informe pour sa part de son retrait de la commission des routes.

Concernant la commission du feu et sécurité, la présidence sera assurée par L. Thévenoz, la vice-présidence par W. Ruckstuhl.

Mme C. Fontaine ajoute que toutes les commissions sont ouvertes à toutes et tous pour y assister, mais sans droit de vote.

Concernant les affaires sociales, c'est **Mme Brun-Battiaz** qui sera vice-présidente et **Mme Pétris** présidente.

Une nouvelle feuille des commissions mise à jour sera envoyée à tous.

6. Communications de l'exécutif

R. Florez informe avoir été contacté par un habitant qui aimerait savoir si la commune est disposée à construire ou aménager un terrain pour du tennis padel. La grandeur des courts est de 20x10 m et des terrains existent à Vernier, à Bernex et au country club. Il propose que la commission manifestations et sports s'en empare pour étudier cette proposition.

L'exécutif a décidé de verser CHF 5'000.- à la Chaîne du bonheur en faveur de l'Ukraine, avec votre accord.

C. Fontaine informe que la commission des lumières s'est réunie le 22 février et a reçu la direction d'entretien des routes en relation avec notre projet relatif à l'éclairage du village. Il en ressort que le canton travaille à une stratégie pour réduire considérablement l'éclairage public, voire le supprimer, sur les routes cantonales, hors passages piétons et zones d'exception. Nous devons donc réfléchir à une stratégie d'éclairage, décider quelles lumières sont à garder, etc ...

B. Fontaine ajoute que Soral fait partie des 5 communes dans le canton qui sont volontaires pour améliorer l'éclairage public et qui ont initié une démarche en ce sens. Il semble qu'il y ait un soutien pour accompagner la commune dans les futures décisions à prendre.

C. Fontaine informe ensuite d'une réunion à l'ORPC pour 2 objets :

- s'assurer que le plan d'action et de distribution d'iode en cas de nuage nucléaire était bien opérationnel. C'est bien le cas et c'est principalement la PC qui s'en occupe
-visiter toutes les PC de la Champagne pour s'assurer que la citerne d'eau soit bien remplie, que les moteurs fonctionnent, que les filtres soient changés et qu'un nettoyage soit effectué. Une entreprise spécialisée dans la maintenance d'abris PC a été contactée à cette fin. Il semblerait que Soral soit d'ailleurs pas trop mal notée par rapport à d'autres communes visitées quant à la maintenance.

7. Propositions et questions individuelles

Mme Pétris transmet que la commission manifestations et sports se réunira la semaine prochaine avec à l'OJ l'organisation de la soirée accueil des nouveaux habitants, de la sortie des aînés et aborder le sujet du tennis padel.

Commission des affaires sociales : le tout-ménage pour SoralAide.ch sera distribué le week-end prochain. Puis, la fête des jeunes sera cette année conjointe avec Laconnex, elle se déroulera le 25 juin, avec aussi le BUPP. Une réunion sera organisée début avril.

Collecte Ukraine : **C. Fontaine** a pu en parler à l'exécutif de la Champagne lors d'une réunion et d'autres communes vont vraisemblablement se joindre à nous. Le seul et unique dépôt de collecte aura lieu ici à Soral et elle demande à chacun de participer s'il le peut pour le transfert des différents objets.

Cabinet de yoga de Perly : propose de s'associer à notre projet Ukraine en versant la recette du vendredi en faveur de l'action Ukraine.

Mme Dougoud fait remarquer que le tout-ménage n'a pas été reçu partout. A suivre pour la prochaine distribution.

W. Ruckstuhl explique avoir participé au comité du jardin d'enfants avec **L. Weiss** le 24 février, et il ressort que pour les comptes 2022, des soucis financiers sont à craindre. En effet, il y a eu 2 cas de corona chez leurs éducatrices et sans RHT, ni prêts Covid, l'engagement de remplaçantes diplômées creusera une perte d'environ 5-6'000.-. Il est donc demandé aux communes d'octroyer une aide exceptionnelle, ce qu'a accepté Laconnex, mais au pro rata des enfants.

R. Florez demande d'avoir une lettre dans ce sens pour entrer en matière.

S. Battiaz informe d'une séance mercredi pour parler du plan de hiérarchisation du canton, de l'étude RGR et faire le point sur l'étude demandée à M. Bürri.

Mme Fabjan informe que les journées de réparation vélos auront lieu les 14.05 et 17.09.22 de 10 à 16H, avec la présence de 2 réparateurs.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

La nuit est belle : la manifestation aura lieu le 23 septembre, la commission durabilité organisera des événements autour.

Remarques : les photos et noms des nouveaux conseillers ne sont pas sur le site de la commune. Puis, elle tient à remercier la commune pour le nouveau chemin qui est parfait.

B. Fontaine informe que pour le projet du cœur du village, la commission Bâtiments avance bien et il a amené quelques images de synthèse pour en discuter plus tard. Puis le 28.02 s'est également tenue une commission conjointe avec l'aménagement pour parler de la requête de l'EMS dont nous avons reçu aujourd'hui 2 représentants (Cf. point 1). Après des recherches infructueuses, ils demandent à la commune de les aider pour trouver une solution parking. Le plan mobilité est à mettre en parallèle, mais il faut être conscient qu'il n'apportera vraisemblablement pas une solution à 100% pour combler les besoins de l'EMS en termes de places de parking.

La commission a essayé d'être constructive et constatant que la commune dispose de très peu de terrains, elle a identifié le terrain de sports derrière l'Eglise comme l'une des seules possibilités existantes. Actuellement, ce parking offre 18 places, bien utilisées. Avec le projet au cœur du village, il y aura suppression des 6 places devant l'Eglise ce qui densifiera le parking existant, auquel il faut rattacher le projet au cœur du village avec de nouveaux besoins. En conséquence, le parking actuel devrait être agrandi et inclure les places de l'EMS (entre 12 et 25 selon les courriers).

Deux solutions envisageables :

- 1) Diminuer la surface du terrain de sports, handicapant pour les habitants
- 2) Faire un parking souterrain à cet endroit en proposant à l'EMS de faire x places pour leurs besoins et pour la commune de prévoir ses besoins d'ici 2 à 5 ans

B. Fontaine pense néanmoins qu'une réalisation mesurée doit être privilégiée sur le court terme. La commission a aussi relevé que Soral est une des seules communes ne disposant pas de parking public. A la question de savoir à quelle échéance ce serait possible, il répond qu'il s'agit d'un processus assez long (autorisation, voter un budget, etc...).

La commission conjointe s'est prononcée favorablement pour ce parking souterrain. La question du financement doit encore être discutée.

Il ajoute que Mme Howald (*présidente de NKC*) a dit lors de la réunion du 31.01.22 avec la commission Bâtiments- Exécutif- EMS qu'elle ne croyait pas au plan de mobilité, alors que nous venons d'entendre que c'est la solution miraculeuse.

C. Fontaine se déclare choquée par cette manière de faire avec l'EMS.

M. Florez estime que réfléchir à un parking souterrain à Soral pour un problème de 12 places avec l'EMS, lui semble démesuré. Investir pour ce faire 3 mio dans le village réclame d'y réfléchir sérieusement. De plus, l'étude présentée sur le parking dans le village ne lui a pas démontré un réel besoin, au contraire elle montrée qu'il y avait assez de places dans le village. Il propose d'y réfléchir et de consulter la population pour qu'elle

se détermine. A titre personnel, il juge que se lancer aujourd'hui dans la construction d'un parking souterrain, est précipité. Ce qui nous a été présenté aujourd'hui par l'EMS va dans le sens de trouver une solution en enlevant 20 places de voitures se stationnant à Soral tous les jours. Les pistes évoquées comme le TPG Flex, leur véhicule mis à disposition éventuellement, sont très intéressantes.

M. Thévenoz est étonné par la solution TPG, alors que la commune en cherche une depuis 20 ans à Soral, il reste donc dubitatif sur le fait que cette fois ça va fonctionner. De plus, avec les développements attendus dans la commune, étudier la possibilité d'un parking est une chose que nous devons faire, car il considère que c'est une opportunité pour tout le monde.

Mme Fabjan pense que cette problématique date déjà de plusieurs années et elle redoute qu'arrive un jour un accident causé par le parking sauvage. C'est un réel problème, EMS ou pas. Puis avec le projet au cœur du village et la suppression de places devant l'Eglise, le déficit de parkings s'aggrave. Enfin, si on se fie à l'étude qui dit qu'il y a assez de places pour tout le monde, alors il faut mettre de l'ordre en faisant revenir les contrôles et aménager les rues avec de véritables parkings.

Ce problème dépasse l'EMS et **le Président** intervient pour dire que l'on ne va pas refaire le débat du trafic à Soral. Pour résumer, la commission conjointe propose un parking souterrain qui verrait le jour à horizon 2027, avec un coût d'~3 mio et un travail colossal pour l'administration, l'exécutif et la commission. Donc, problèmes de timing, de finance et de surcharge de travail. Il faut y réfléchir. Mais pour l'instant, il s'agit d'un problème avec l'EMS sur lequel nous devons nous positionner dans un délai court, avril-mai, afin de savoir si nous avons une solution, ou s'il faut abandonner nos exigences de parkings.

B. Fontaine souligne que le « vrai » vote que le CM devra faire, c'est sur la densité. L'EMS est déjà en dérogation et sans solution parkings, ce vote sera négatif et ce sera la mise à mort du projet EMS. Il rappelle que l'on a hérité de ce problème et que nous n'avons rien demandé. On cherche des solutions pour que ce projet puisse se faire. Si cela ne va pas, on laissera tomber.

D. Pétris regrette que l'on n'ait pas dit cela directement lorsqu'ils étaient présents tout à l'heure.

Le Président rappelle que la seule chose qui nous est demandée, c'est de dire si nous sommes d'accord avec une dérogation sur le stationnement ou pas. Et si on n'est pas d'accord, il faut dire non et il serait honnête de notre part de le leur dire.

B. Fontaine ajoute que c'est l'OCT qui se prononcera sur leur plan de mobilité et pas la commune.

R. Florez rappelle que le plan de mobilité vient aussi pour répondre à leur besoin de devoir aller de l'avant. Ils ont donc besoin de cette réponse.

B. Fontaine propose alors de voter sur la densité au prochain CM et d'arrêter de chercher des solutions.

J.-M. Dunand rappelle que la commission conjointe a voté oui sur le principe d'un parking, par 6 votes sur 7. D'autre part, il explique qu'il faut voir ce parking comme une solution apportée à l'EMS. Après sondage, ils seraient ouverts à un partenariat public-privé. Puis, reste à vérifier l'autorisation pour le faire dans une zone de verdure, ce qui doit être approfondi. Pour lui, la décision de principe d'aller de l'avant, a été validée en commission. La prochaine étape sera d'informer l'EMS, puis de consulter le département pour la faisabilité. Il répète que cette proposition est venue comme une solution à la demande de l'EMS en l'absence d'autres propositions de l'exécutif. Il comprend que ce dernier est plutôt défavorable à ce parking, mais s'étonne du fait qu'alors que la commission est prête à prendre des risques pour cet investissement et que les finances peuvent nous le permettre a priori, l'exécutif n'ait pas proposé de solution(s) et il se demande quelle sera la suite ? Enfin, il remarque que l'étude sur le stationnement a conclu à une faiblesse de l'aménagement des parkings dans les rues du village à proximité de l'EMS, sans avoir à ce stade reçu de propositions de l'exécutif (trop tôt). Des solutions existent, pour la période transitoire aussi. Des lettres d'intention pourront régler les problèmes dans les délais impartis à son avis, sans aller dans les détails bien entendu. S'entendre sur un principe paraît tout à fait envisageable et permettra de libérer le projet de l'EMS.

R. Florez revient sur les solutions parkings que devrait apporter l'exécutif, par rapport à l'étude. Pour sa part, il ne compte pas y travailler alors qu'en parallèle la commission planche sur un réaménagement du village.

Mme Dougoud estime que ce parking souterrain évitera un « bétonnage » supplémentaire de cet espace, en plus de fournir des places nécessaires dans le village, là où il y a un déficit de stationnement. Avec ou sans EMS, cette réflexion sur le parking est nécessaire. Pour sa part, elle a envie de dire oui à ce projet, car l'EMS est aussi important pour le village.

C. Fontaine ne se positionne pas sur le parking, mais elle indique avoir eu un malaise sur une potentielle collaboration avec l'EMS, alors que nous n'étions pas du tout sur cette ligne.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

M. Staub constate que Soral est la seule commune qui a toutes les voitures dehors, les autres communes ont fait des parkings souterrains pour éliminer les voitures en extérieur.

M. Hafner rappelle que le point qui nous importe est de donner une réponse claire à l'EMS, dans l'idéal au prochain CM de mai et pas plus tard.

B. Fontaine répète que cette solution est favorable pour tous et **R. Florez** ajoute que si tout le monde est d'accord pour que l'EMS s'agrandisse, alors il faut accepter ce qui est demandé et nous trouverons une solution pour ces 12 places de parkings d'une manière ou d'une autre.

Le Président rappelle que l'on ne fera pas le débat ce soir des places de parking, du parking souterrain, etc... Nous avons écouté **B. Fontaine** qui a apporté cette idée de parking souterrain au CM et il ajoute pour sa part, que l'on doit une réponse à bref délai.

J.-M. Dunand propose que l'exécutif informe l'EMS de cette solution proposée par la commission, en vue de connaître leur intérêt, leur participation pour une vingtaine de places, etc... Puis, vérifier auprès du département de la faisabilité du projet.

R. Florez explique que si la réponse est qu'il n'est pas possible de le faire, alors la seule réponse à faire est de dire non à l'EMS. Approbation générale.

M. Staub revient sur un ancien projet de faire une patinoire temporaire sur 4 communes (Soral, Laconnex, Avusy, Cartigny), alternativement installée sur chaque commune. Prix de revient CHF 120'000.- par an : 4. L'utilisation pourrait aussi être étendue à des soirées privées, musicales, etc...
Il en parlera à la commission sports.

La séance est levée à 20H50.